

# Destruction et dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques



## Responsabilités des municipalités

Les municipalités jouent un rôle central dans la protection des milieux humides à travers leurs obligations en aménagement du territoire, soit (9, 10, 11) :

- **intégrer la gestion de ces milieux dans leur plan d'urbanisme ;**
- **adopter des règlements de zonage adaptés au type de milieux ;**
- **assurer la conformité des projets locaux aux orientations provinciales.**

## Impacts économiques

### Hausse des coûts de traitement des eaux

Perdre la fonction de filtre et de la régulation de l'eau crée des pressions sur les systèmes d'approvisionnement et augmente le coût du traitement des eaux pour une municipalité. (5)

### Coûts de restauration élevée

Les coûts associés à la restauration sont plus élevés que ceux liés aux mesures de protection préventive des milieux humides et hydriques. (8) Et pourtant, la restauration ne promet pas un milieu aussi efficace qu'à l'origine. (6, 14)

### Perte économiques liées au récréotourisme

Des pertes de revenus liés aux activités récréotouristiques, comme la pêche, la baignade et l'observation de la faune, peuvent être à prévoir avec la dégradation et la destruction des milieux humides et hydriques. La diminution de l'accessibilité des milieux naturels cause une baisse du taux de fréquentation des sites récréotouristiques ce qui réduit les retombées économiques. (3, 16)

## Impacts sociaux

### Réduction de la qualité de vie des citoyens

La baignade, la pêche, la navigation et la randonnée sont toutes des activités améliorant la santé physique. Pourtant, la perte des milieux humides et hydriques diminue l'accès aux activités récréatives et touristiques. (13, 14)

### Perte de services à la population

La destruction et la dégradation de la qualité de ces milieux restreignent leurs services gratuits qui bénéficient à tous, comme la régulation du climat local et de la qualité de l'air et de l'eau. (15, 2, 13)

### Risques de restrictions d'usage de l'eau

La perte de ces milieux naturels peut affecter l'approvisionnement en eau potable. Cela mène à une hausse des pressions sur l'accès à la ressource. (8, 13)



# Impacts environnementaux



## Perte de biodiversité

Les milieux humides et hydriques abritent un grand nombre d'espèces, animales et végétales. La perte de ces milieux affectent leur habitat naturel et peuvent exposer ces espèces à la pollution. Ces éléments augmentent le taux de mortalité et contribuent ainsi à une perte de biodiversité. (12)

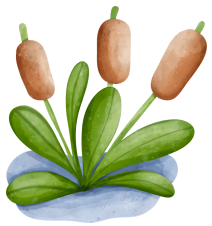
## Augmentation des risques d'inondation

Les milieux humides et hydriques sont des régulateurs naturels. Par exemple, les marais, les tourbières et les marécages absorbent les eaux de pluie et diminuent les risques d'inondation et de sécheresse d'un territoire. (3, 13)

## Dégradation de la qualité d'eau

Éponges naturelles, les milieux humides et hydriques sont essentiels pour filtrer les contaminants dans l'eau. Sans eux, la présence d'algues augmente tandis que l'oxygène diminue dans les cours d'eau. Ce phénomène est l'eutrophisation. La perte de ces milieux peut aussi affecter la qualité de l'eau des eaux souterraines en limitant la filtration des contaminants. (13, 14)

## Milieux humides et hydriques



### Qu'est-ce que les milieux humides?

Espaces naturels saturés en eau qui forment des écosystèmes comme des marécages, des marais et des tourbières. Ils agissent comme des zones tampons essentielles qui protègent notre environnement et nos milieux de vie. Ils peuvent stocker de l'eau, filtrer naturellement les polluants et empêcher les inondations. (3)



### Qu'est-ce que les milieux hydriques?

Espaces où l'eau est permanente, comme les lacs, les rivières et les ruisseaux. (1, 6)

## Cause

L'agriculture et le développement des villes sont de plus en plus responsables de la destruction et la dégradation des milieux humides et hydriques. (4)



1. ABV des 7. (s. d.). *Plan directeur de l'eau – Milieux hydriques*. <https://abv7.org/wp-content/uploads/2022/03/Milieux-hydriques.pdf>
2. Bergevin, C. (2020, janvier). *La valeur économique des écosystèmes naturels et agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec, une étude de cas* (mémoire de maîtrise). Université du Québec en Outaouais. QC, Canada. <https://di.uqo.ca/id/eprint/1154/>
3. Champagne, É.-P. (2023, 28 septembre). *Milieux humides: Les destructions illégales se multiplient*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-09-28/milieux-humides/les-destructions-illegales-se-multiplient.php>
4. COGESAF. (2025). *Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides*. [https://cogesaf.qc.ca/PDE/COGESAF\\_Fichediagnostique\\_DegradationMHH.pdf](https://cogesaf.qc.ca/PDE/COGESAF_Fichediagnostique_DegradationMHH.pdf)
5. Dupont, V. et Racicot, M.-A. (2022). Les compensations financières peuvent-elles contribuer à l'objectif d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques? Analyse critique du système en-lieu-de au Québec. *McGill Journal of Sustainable Development Law / Revue de droit du développement durable de McGill*, 19, 63-108. <https://www.jstor.org/stable/48736813>
6. Gouvernement du Québec. (s. d.). *Fiche d'identification et délimitation des milieux hydriques*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/delimitation.pdf>
7. Kundu, S., Kundu, B., Rana, N. K. et Mahato, S. (2024). Wetland degradation and its impacts on livelihoods and sustainable development goals: An overview. *Sustainable Production and Consumption*, 48, 419-434. <https://doi.org/10.1016/j.spc.2024.05.024>
8. Lavoie, M.-È. (2016). *La protection des milieux humides et hydriques dans le cadre du régime d'autorisation environnementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: le cas de la Montérégie* (Essai de maîtrise). Université de Sherbrooke, QC, Canada. <http://hdl.handle.net/11143/9693>
9. *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau* (C-6.2)
10. *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (2017, C-14)
11. *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1)
12. OBV du Saguenay. (2024). *Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides ou hydriques*. [https://www.obvsaguenay.org/wp-content/uploads/2025/12/fiche\\_destruction-degradation-qualite-milieux.pdf](https://www.obvsaguenay.org/wp-content/uploads/2025/12/fiche_destruction-degradation-qualite-milieux.pdf)
13. OBV Lac-Saint-Jean. (2024). *Plan directeur de l'eau (PDE)*. OBV Lac-Saint-Jean. <https://www.obvlacstjean.org/plan-directeur-de-l-eau/>
14. OBV Rivière du Nord. (2024). *Dégradation et/ou destruction des milieux humides et hydriques*. [https://www.obvrdn.ca/wp-content/uploads/2024/03/Fiche\\_Degradation-ou-destruction-des-milieux-humides-et-hydriques.pdf](https://www.obvrdn.ca/wp-content/uploads/2024/03/Fiche_Degradation-ou-destruction-des-milieux-humides-et-hydriques.pdf)
15. OBV Scabrie. (2024). *Plan directeur de l'eau - Une référence incontournable*. OBV Scabrie. <https://scabrie.ca/plan-directeur-de-leau/>
16. Wood, S., Dupras, J., Bergevin, C. et Kermagoret, C. (2019). *Valeur économique des écosystèmes naturels et agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent*. Ouranos. [https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/2019-09\\_Valeur-%C3%A9conomique-ecosyst%C3%A8mes\\_UQO\\_Rapport-final.pdf](https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/2019-09_Valeur-%C3%A9conomique-ecosyst%C3%A8mes_UQO_Rapport-final.pdf)

